

FOSSE TOUTES EAUX

La collecte

Les eaux usées sont produites à différents endroits de la maison. Il faut d'abord les collecter ❶ puis les diriger vers l'installation d'assainissement non collectif.

Attention :

Les eaux de pluies ne doivent pas être évacuées vers la fosse.

La ventilation

La ventilation primaire :

A l'intérieur des habitations, les descentes d'eaux usées ❷ doivent être prolongées jusqu'au toit pour créer une prise d'air.

La ventilation secondaire :

Des gaz sont produits au niveau de la fosse. Ils seront évacués par l'intermédiaire d'une ventilation efficace ❸ (possible à l'intérieur). La canalisation doit être munie d'un extracteur ❹ et déboucher à 40 cm au dessus du faîtage et à au moins 1 m de toute entrée d'air.

Sur www.ain.fr → préserver notre qualité de vie → eau → assainissement non collectif

Le prétraitement

La fosse toutes eaux assure l'élimination des particules solides et des graisses qui pourraient perturber le traitement.

La périodicité de vidange de la fosse toutes eaux doit être adaptée à la hauteur de boues, **qui ne doit pas dépasser 50 % du volume utile.**

En sortie de fosse, les eaux sont débarrassées des particules indésirables (matières en suspension) grâce au préfiltre ❺ et peuvent ainsi être traitées par le sol.

Attention :

Les tampons d'accès ❻ de la fosse doivent être accessibles pour permettre sa vidange.

La fosse toutes eaux doit être installées au plus près de l'habitation, à faible profondeur et à l'écart des zones de passage de voitures.

Dimensions :

Habitation de 5 pièces (*) ou moins :	3 m ³
Habitation de 6 pièces :	4 m ³
Habitation de 7 pièces :	5 m ³

(*) D'après le Code de l'Urbanisme (article R431-16) et Décret du 31 mai 2005 fixant les caractéristiques d'une pièce principale.

